

Crédit douteux VSD : les bons

Des centaines d'associations et entreprises flouées par Var Solutions Documents tentent aujourd'hui d'échapper à la griffe des banques. La défense s'organise, mais le temps coûte cher

Beaucoup de présidents d'associations sportives, de chefs d'entreprises, voire de professions libérales, pourront se consoler de n'être pas les seuls à être tombés dans le piège tendu par la société Var Solutions Documents (VSD), aujourd'hui liquidée et dont le gérant, un dénommé Serge Bruzzeschese, sévirait désormais aux États-Unis. Car ils sont des dizaines dans le Var à avoir succombé à d'alléchantes propositions de sponsoring. Trop belles pour être vraies. Et à le payer très cher aujourd'hui.

Vaste escroquerie

Cette vaste escroquerie, qui touche l'ensemble du département, prête d'autant plus à la compassion que nombre de victimes sont de petites associations aux responsables aussi dévoués que crédules. Loin d'imaginer qu'ils puissent être les proies d'escrocs à sang-froid... Car lorsque les budgets se font maigres, que l'argent semble à portée de main et que la signature d'un contrat est précipitée, voire forcée, la duperie est aisée. Et si les faits remontent à

deux/trois ans, plusieurs associations dracénoises (et bien d'autres dans le département) en payent encore les frais et devront pour certaines d'entre elles se dissoudre et renaitre de leurs cendres pour éviter la banqueroute. À l'instar des « Dragons noirs dracénois ». Mais peut-être pas la déroute de leurs dirigeants qui peuvent *in fine* être poursuivis par les banques sur leurs biens personnels (lire par ailleurs).

Crédit-bail exorbitant

À quelques variantes près, le scénario est le même. Un commercial prétendu possesseur de la « carte » Samsung démarche le club ou l'entreprise et lui propose un leasing (crédit-bail) sur une photocopieuse ou du matériel informatique pour un loyer mensuel exorbitant (600/4 000 euros). Mais avec la promesse d'en rembourser chaque mois la quasi-totalité pour ramener la mensualité bancaire à quelques dizaines d'euros. En contrepartie, la société s'engage à relayer une vaste opération de sponsoring menée par la société Samsung et à fournir au

club des sommes très intéressantes ou des aménagements sportifs. Difficile de refuser 1 500, 2 000, 4 000 euros pour floquer les maillots de la marque quand les caisses crient famine... Le contrat est soit signé à la va-vite, soit complété ultérieurement par le commercial sous le sceau de la confiance mutuelle. Erreur...

Il faut payer...

Le problème, c'est que les sommes attendues ne viennent jamais et que les mensualités versées à la banque continuent de courir. En outre, le plus souvent, la durée initiale du contrat a été doublée, voire triplée, par VSD de façon douteuse. Ainsi, le petit club se retrouve rapidement dans le rouge et finira par payer un photocopieur de 3 000 euros 40 000 à 600 000 euros ! De quoi mettre la clé sous la porte... Aujourd'hui, de nombreuses actions judiciaires particulières ou groupées sont pendantes devant les tribunaux civils et très peu de dossiers ont été jugés au fond. Il faut donc payer à des banques qui ont tout intérêt à gagner du temps...

P.J.

NOTRE CLUB A
ÉTÉ VICTIME
D'UN VOL !

NON, IL
PORTAIT UNE
CRAVATE ET
AVAIT DES
CONTRACTS
Sous le bras !



Le volley dracénois dans les mailles du filet

Attablé autour d'un verre, l'affaire semblait alléchante. Le commercial de Var solutions documents (VSD) Samsung « recommandé par un ami » présente à Gilles Weiten, ancien président du Draguignan union club Var volley-ball (DUCVVB), son « catalogue d'offres ».

Pour environ 90 euros par mois, sa structure peut bénéficier en location d'une photocopieuse dernier cri, ainsi que d'un ordinateur. Mieux, il va être sponsorisé par Samsung. À la clé, des cadeaux de la marque : téléphones, tablettes et même une télé pour le loto du club. « Il m'a aussi promis une salle (la MSJ qui dépend de la mairie! ndlr) repeinte aux couleurs de la marque, ainsi que la venue d'un joueur transféré gratuitement ».

Banco ! Le contrat est signé pour 24 mois, pense alors Gilles Weiten. Avec un montage pour le moins obscur, puisque le club est prélevé de 2 700 euros par trimestre, avant de recevoir un chèque « sponsoring » de remboursement de la part de VSD, d'environ 2 400 euros.

55 000 euros à payer !

Durant les premiers mois, pas de « lézard ». Le club étrenne sa photocopieuse, est abreuvé de produits numériques « gratuits » et, *in fine*, s'acquitte bien de 90 euros par mois pour l'ensemble. Mais au bout d'un an, les affaires se corsent.

« Les remboursements de VSD ont



Jean-François Pey, actuel président du Draguignan union club Var volley-ball, présente la photocopieuse qui pourrait tuer sa structure.

(Photo P. M.)

commencé à traîner, puis se sont arrêtés net. Nous devions donc nous acquitter de près de 2 700 euros par trimestre sans aucun remboursement de leur part », se souvient Gilles Weiten.

Pire, le contrat qu'il pensait avoir signé pour 24 mois s'étend en fait sur 24 trimestres ! Soit environ 55 000 euros à verser... à plusieurs banques dont BNP Paribas et Géné-

ral Electric. Car un prêt de 55 000 euros a été contracté à l'insu du club et en son nom auprès de ces sociétés.

« En gros le contrat de location était en fait un leasing (crédit-bail). Je les accuse d'avoir réalisé un faux, en imitant ma signature pour que ça passe auprès des banques. »

Il porte bien sûr plainte au commissariat et fait suspendre les prélevements.

L'ancien président le reconnaît : « Nous ne sommes qu'un petit club. Et j'avoue être tombé dans l'arnaque, car l'offre était très séduisante pour nous ».

La peur de disparaître

Cette erreur naïve lui a coûté les rênes du club. Son successeur actuel, Jean-François Pey, est amer. « J'ai repris le club avec cette menace sur la tête. On doit même rembourser tous les objets numériques que VSD nous a donnés ! Ce n'étaient évidemment pas des cadeaux. Quand on pense que dans le commerce il y en a pour 5 000 euros à l'achat pour l'ensemble. Et là c'est 10 fois plus ! » Pour Jean-François Pey, un motif d'optimisme tout de même : « Aujourd'hui notre sort dépend du procès (lire par ailleurs). Je pense qu'en groupe on aura plus de poids et de chance de l'emporter au tribunal. Je veux rester confiant ».

L'homme ne souhaite aucune indemnité mais simplement l'annulation du leasing. « Il faut que le club continue à vivre. Si on perd, on aura plus qu'à mettre la clé sous la porte. Et nos 95 adhérents devront trouver un autre club. »

De son côté, la fameuse photocopieuse est toujours installée dans un coin du bureau de Jean-François Pey. Provocante. « En plus on sait à peine la faire marcher, elle a trop de fonctions ! »

P. MACHINOT

FC Grimaud : « Nouvelle dynamique »

Quand il a pris les rênes du FC Grimaud, en juin 2014, Roberto Vazquez ne s'attendait pas une telle situation. « Cette affaire est tombée à un très mauvais moment. Nous accusions déjà une baisse d'effectifs et, avec quelques bénévoles, nous avons tenté de remonter le club. Ça n'a pas été facile. Nous n'étions pas informés de ce contexte. Il a fallu trouver des solutions et, heureusement, la municipalité nous a accordé une subvention exceptionnelle de 10 000 euros, sans laquelle nous n'aurions certainement pas pu continuer. Aujourd'hui, nos effectifs sont repartis à la hausse. Grâce à la nouvelle dynamique insufflée dans le club, l'ambiance est beaucoup plus agréable. Pour illustration, nous avons été sollicités par une entreprise de communication qui va nous permettre d'avoir un grand tournoi organisé par des Écossais, avec 500 jeunes footballeurs en juin à Grimaud. »

les banques et les méchants

Les victimes varoises « honteuses » de s'être fait arnaquer



« Ne vous appuyez pas sur le photocopieur, il vaut de l'or », lâche Bernard C. sur un ton amusé. Comme des centaines d'autres personnes, cet agent immobilier hyérois a été abusé par la société VSD. Malgré l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de sa tête – s'il perd contre les banques, il pourra être obligé de payer plus de 131 000 euros ! –, il préfère en rire. Mais, un peu perdu dans les multiples pièces du dossier, il n'en dira pas beaucoup plus sur sa mésaventure.

Tout le monde n'est pas comme lui. À la tête d'un bureau d'études à Ollioules, Christian⁽¹⁾ est pour sa part plutôt animé par un double sentiment de colère et de honte. « Je suis en colère contre moi-même. Comment, à mon âge et avec mon degré d'instruction, ai-je pu me faire estouvrir de la sorte ? J'ai vraiment honte », raconte-t-il. Et d'insister pour qu'on ne le reconnaîsse surtout pas au travers de son témoignage. « Je sais que je ne suis pas le seul. D'après mon avocat (M^e Ayache-Bourgoïn, ndlr), on est au moins 400 à avoir été arnaqués. De savoir qu'on est si nombreux à avoir été aussi cons, ça me console un peu, mais quand même... »

Pour en avoir discuté avec un ami, anciennement dans le business des photocopieurs, Christian sait que, dans un secteur très concurrentiel, les offres



Les échéances tombent inexorablement, ce qui met en difficulté les malheureux signataires de ces contrats trompeurs. (Photo D. Leriche)

sont toutes plus alléchantes les unes que les autres. « C'est habituel que les marques se tirent ainsi la bourre ».

Mais à posteriori, il doit se rendre à l'évidence : la mariée était trop belle. « VSD me proposait un nouveau photocopieur couleur, s'engageait à solder le contrat de l'ancienne machine et, en plus, plaçait deux photocopieurs noir et blanc en démonstration. Autrement dit, gratuits. »

S'il reçoit bien un premier chèque pour solder l'ancien contrat, le second se fait attendre. Dans le même temps, les échéances, non pas pour un, mais trois photocopieurs flambant neufs, tom-

bent inexorablement. « Quand je me suis rendu compte que ça ne se passait pas comme prévu, j'ai cherché à joindre le commercial. Ce dernier m'a répondu : j'ai changé de boîte, c'est plus mon problème. »

Prélèvements suspendus

Pour Christian en revanche cette affaire risque de mettre sa société en péril. « Cette escroquerie ne pouvait pas tomber plus mal pour moi. En terme de chiffre d'affaires, 2015 a été une très mauvaise année. » Dans l'impossibilité de payer presque 3 300 euros par trimestre pour trois photocopieurs, auxquels s'ajoutent 1 800 € pour l'ancienne machine, Christian, qui a appris entre-temps l'ampleur de l'escroquerie, a déposé plainte et fait suspendre les prélèvements.

Tout dépend désormais de l'issue des procédures judiciaires engagées contre les banques (lire par ailleurs). « Si je perds, la facture s'élèvera à 68 860 euros au terme de 21 trimestres d'engagement que j'ai signés. Ce n'est plus un photocopieur, c'est une Rolls », déclare-t-il. Et d'ajouter : « Tellement ils ont été forts, j'aurais envie de leur décerner une médaille ». La honte, encore et toujours.

P.-L. PAGÈS

1. Pour ne pas qu'on le reconnaîsse, Christian a souhaité que seul son prénom soit mentionné dans son témoignage.

« Contraints de bien réduire la voilure »

C'est ici que tout a commencé ! Dans la plaine de Grimaud, du côté du complexe sportif des Blaquières. En décembre 2013. Jean-François Garcia, président du club de basket de Grimaud - Sainte-Maxime dénonce ce qu'il considère comme une escroquerie. Rencontre avec l'entrepreneur qui a pris en mains les destinés du club local de basket en 2008... et sa première licence en 1973.

Vous êtes à l'instigation de cette procédure, M. Garcia ?

Il est vrai que le premier à se rebeller, dans cette affaire, c'est moi !

Vous avez eu des contacts avec la société incriminée, depuis décembre 2013 ?

Après la signature du contrat, nous n'avons reçu aucun écrit... si ce n'est des factures ! Le premier courrier, là encore, c'est moi qui l'ai rédigé.

Vous vous êtes retourné à l'époque vers un conseil pour tenter de faire reconnaître vos droits ?

Bien entendu ! Mais, quand on se lance dans des procédures, il ne faut pas se tromper d'avocat. Ce fut notre cas. Il n'a malheureusement pas été possible de constituer un collectif mais les autres associations concernées nous ont suivi.

À combien se monte votre facture, actuellement ?

Aujourd'hui, nous devons environ 40 000 euros, mais nous ne pouvons pas payer !

Cette dette a des répercussions au quotidien sur votre association ?

Avec 255 licenciés, et 19 équipes à gérer, du baby basket aux loisirs, le basket club Grimaud -

Sainte-Maxime poursuit son activité, mais avec une épée de Damoclès au-dessus de son parquet.

Et au niveau de vos résultats sportifs ?

L'équipe première évoluait en pré-nationale masculine. Aujourd'hui, elle est repartie en excellence départementale.

Vous avez les moyens de compenser ?

Nous avons été contraints de bien réduire la voilure. Nous ne disposons que d'un budget de 8 000 euros pour nos 19 équipes. Et nous ne pouvons pas compter tant que ça sur le produit de nos licences, car nous pratiquons les tarifs les moins chers du Var. Elles partent de 60 euros pour le baby-basket à 110 euros pour les seniors. Pas plus ! Et nous serons confrontés dans les mois qui viennent à une baisse des subventions à venir, du fait de la diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) aux communes...

Aujourd'hui, comment envisagez-vous l'avenir ?

Nous vivons un calvaire depuis deux ans !

Pourtant, nous représentons un club qui compte dans le basket varois puisque nous figurons dans les six premiers en termes de licenciés, alors que le département recense 33 clubs.

Êtes-vous suivi par vos principaux bailleurs de fond, comme les municipalités ?

Heureusement, tout le monde travaille dans le même sens. Et ça se passe très bien avec tout le monde, et notamment les mairies. Et nous sommes soutenus par les dirigeants des clubs voisins, que je connais bien puisque nous avons été en classe ensemble...



Jean-François Garcia et Gérard Laure retrouvent parfois le sourire. Mais le président et le vice-président et responsable de la commission des sponsors du club de basket de Grimaud-Sainte-Maxime vivent « un calvaire depuis deux ans ». (Photo Jean-Marc Rebour)

« Ils doivent 100 000 euros »

« Le club de basket de Grimaud - Sainte-Maxime doit 47 095 euros et celui de foot 59 000. » Clair, net précis ! M^e Boris Ayache-Bourgoïn ne cherche pas à masquer la brutalité des chiffres.

« Mais ces deux entités, comme la plupart des autres concernées par cette affaire, mettent un point d'honneur à poursuivre leur mission. Leurs dirigeants sont fidèles au poste. Toujours. En revanche, un autre danger plane sur les associations sportives actuellement avec cette procédure. Car qui, aujourd'hui, pourrait briguer un mandat présidentiel dans un club de sport sachant ce qu'il risque de devoir affronter ? »

Des procédures longues et complexes mais de l'espoir

Avocat au barreau de Paris, M^e Boris Ayache-Bourgoïn est aux intérêts de quelque 250 victimes au plan national, des dizaines dans le Var. Les procédures sont d'autant plus complexes qu'elles concernent plusieurs juridictions (tribunaux de commerce ou tribunaux de grande instance, selon le statut des victimes).

« Alors que VSD a été liquidée et que son gérant est aux États-Unis, où il semble se faire défavorablement connaître, cinq organismes bancaires poursuivent les associations sportives, mais aussi des entreprises ou des professions libérales. 90% des dossiers sont contre GE capital équipement finance (Général Electric) et BNP Paribas. Figurent dans une moindre mesure Locam (Crédit agricole), Franfinance (Société générale) et Grenke, un organisme allemand. Les banques ont de lourdes responsabilités dans ces dossiers. »

Jouer la montre

Et l'avocat de poursuivre : « Le jeu des banques est évidemment de gagner du temps et d'essayer de tromper les juridictions sur des vices de procédure, telle que l'incompétence territoriale du tribunal, sans succès jusqu'ici, puisque toutes les procédures dilatoires

ont été remportées par les victimes. D'où la nécessité de ne rien laisser au hasard et de boucler les dossiers avec le plus grand soin afin de ne pas leur laisser de failles. Pour l'instant, la majorité des décisions rendues sont d'incident ou de référé. Et j'ai pu constater que les actions individuelles visant à l'arrêt des prélevements n'ont pas eu gain de cause (à Toulon, Paris et Draguignan), malgré les lourdes condamnations provisoires déjà prononcées contre VSD (jusqu'à 20 000 euros). »

En revanche, à Paris, l'avocat a réussi à faire débouter la banque de l'intégralité de ses demandes de paiement et une société a pu être sauvée...

« À ce jour, on peut penser que ces affaires seront jugées au fond courant en 2017. Fait rarissime, le procureur de la République de Toulon est intervenu personnellement devant la lenteur des procédures au tribunal de commerce et les risques qui en résultent pour la survie des entreprises victimes et les emplois induits. »

Bon espoir

Concernant les jugements au fond, M^e Ayache-Bourgoïn a bon espoir : « Sans entrer dans les détails, le principe d'interdépendance des contrats est reconnu partout. C'est-à-dire que si l'on par-



M^e Boris Ayache-Bourgoïn.

complété après signature. »

Cercle vicieux

Reste que l'avocat parisien déplore une spirale destructrice pour les associations. « La plupart vivent de subventions municipales. Or, malgré leur compréhension, les élus n'entendent pas verser des subventions pour payer des traites bancaires, mais bien pour encourager la pratique sportive. Dès lors, les municipalités cessent le versement et c'est la double peine : plus de subvention et les échéances à payer. Le club ne peut plus subvenir à ses besoins, les parents quittent l'association pour une autre et le club meurt... »

Action au pénal en cours

Outre l'action judiciaire au civil, une procédure au pénal serait en gestation contre les auteurs de cette vaste escroquerie. De cela, l'avocat ne souhaite pas parler. Mais il y a fort à parier qu'à la barre, les plaignants tentent d'établir une collusion frauduleuse entre VSD et les banques, partant du principe que ces dernières ne pouvaient ignorer le caractère excessif des prêts consentis en regard de leur objet, les maudits photocopies en l'occurrence... P. J.

Poursuivis sur leurs biens

Pour contrer cette cavalerie financière, on peut penser que la meilleure issue pour l'association est de se faire déclarer en cessation de paiements, puis en liquidation judiciaire. « Dans ce cas, un liquidateur judiciaire est nommé. Il va évaluer l'actif et le répartir en fonction des déclarations de créances. Une fois les comptes soldés, il n'y a plus qu'à créer un nouveau club. Mais gare aux risques en cas d'organisation d'insolvenabilité », prévient M^e Ayache-Bourgoïn. La banque a alors perdu la première manche. Mais pas la guerre. « De fait, elle peut entamer une procédure contre le président du club sur ses biens propres. En alléguant qu'il a signé le contrat en connaissance de cause et ainsi porté préjudice à l'organisme bancaire. Dans ce cadre, les appréciations sont différentes selon les secteurs juridictionnels. À Lyon ou Paris, la sévérité des liquidateurs semble l'emporter alors que dans le Var, ces derniers tendent à être moins durs. Mais les banques dont les sièges sont à Paris peuvent passer outre et poursuivre quand même, surtout si les sommes sont importantes. »

Une association de défense

Jean-Marc Pedrona se souvient avec beaucoup d'amertume de ce jour d'avril 2013, lorsqu'en tant que président de l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH), il s'est fait posséder par le commercial de VSD. Alors en convalescence d'un grave pépin de santé, il a signé le fameux contrat, moyennant une aide présumée de 116 000 euros pour le développement d'un projet de travail à domicile de personnes handicapées. Résultats des courses, une « douleuruse » estimée dans un premier temps à 411 000 euros payables à l'échéance de 2018, estimée aujourd'hui par M^e Ayache-Bourgoïn à quelque 600 000 euros ! Autant dire une condamnation à mort... Dès lors, sans attendre la suite des événements judiciaires, M. Pedrona vient de porter sur les fonts baptismaux l'Association française des victimes d'escroquerie financière, des opérations de banque, des services de paiement et de leurs intermédiaires (AFVEF-IOBSP).

« Les victimes ont décidé de s'unir pour mettre en commun leurs forces et se défendre efficacement contre ceux qui mettent gravement en péril leurs activités. Nous voulons recenser, aider et apporter une assistance, mettre les victimes en relation avec des conseils spécialisés, pour obtenir le remboursement des contrats frauduleux et la défense de leurs droits. Notre engagement, c'est de débusquer les pièges de ces contrats, qu'il s'agisse de financements d'actifs (photocopieurs, informatique, véhicules, photovoltaïque, matériel médical...), financements structurés, crédits adossés ou financements complexes (indexés, trackers, replicateurs de performances...). Il convient de faire bloc et d'aller jusqu'au bout pour obtenir réparation des préjudices subis », indique M. Pedrona dans un communiqué de presse.

Et de conclure : « Nous portons notre voix devant les tribunaux et à l'Assemblée nationale pour faire cesser ces pratiques et redonner confiance à tous les acteurs économiques ». P. J.

M^e Fradet : « Si l'on met en cause ces contrats, il faut annuler tous les crédits-baux en France ! »

M^e Thierry Fradet, du barreau de Toulon, défenseur de l'ex-société de La Garde VSD n'envisage pas - on s'en doute - le dossier sous le même angle que son confrère parisien. Qu'il écorche gentiment au passage, soulignant qu'il est à l'origine du caractère collectif des plaintes dans cette action de groupe, pendant des « class action » américaines.

« Il faut savoir que M^e Ayache-Bourgoïn était à la base l'avocat d'un salarié de la société VSD licencié. Lequel a d'ailleurs monté une société parallèle qui avait exactement les mêmes activités que VSD. Il est alors entré en contact avec des associations en difficulté et s'est saisi de leurs intérêts... »

Sur le fond, M^e Fradet dément toute irrégularité dans les contrats de crédit-bail signés avec les « victimes ». « Les crédits-baux ont été signés en parfaite connaissance de cause. Ils ne sont entachés d'aucun vice. La seule chose que l'on puisse reprocher à VSD, c'est l'inexécution de ses engagements. C'est-à-dire de ne pas avoir assuré les contreparties commerciales en aidant les souscripteurs dans le remboursement qu'elle avait promis (NDLR : rembourser chaque mois un fort pourcentage du crédit pour rendre les



M^e Thierry Fradet, du barreau de Toulon. (Photo archive Luc Bouthria)

que acheté avec ce dispositif (leasing) va coûter quatre fois son prix. Si l'on conteste la validité des contrats de VSD, c'est l'ensemble des crédits-baux en France qu'il faut remettre en cause ! Les banques, telle que GE capital, ont des services juridiques plus que compétents qui valident ce type de contrats. Il est difficile de les contester. Le problème, en l'occurrence - et pour une raison que j'ignore, c'est que les associations ne sont pas soumises aux mêmes contrôles dans l'attribution des crédits que peuvent l'être des sociétés commerciales. On ne leur demande pas si elles ont les capacités de rembourser... »

M^e Fradet de conclure : « Certes, VSD a eu des relations difficiles avec Samsung. Mais ce qui est certain à mon sens, c'est que la médiation de cette affaire, la cabale judiciaire dont elle a été l'objet, a causé sa perte et par là même celle de ses clients. Sans la mise sur la place publique, la société aurait sans doute obtenu un plan de continuation. Elle a aujourd'hui été liquidée... »

De lâcher : « Sachez que je comprends tous ces bénêvoles aujourd'hui dans l'embarras. Mais il n'y a aucune faute au pénal... »

P. J.

Attaquer tous les leasings

Et d'expliquer : « Nous sommes tous les victimes des crédits-baux. Chacun sait que tout le matériel informati-

Football américain : les Dragons noirs touchent le fond

Les Dragons noirs dracénois qui s'entraînent au stade du Michelage à Flayosc sont contraints de mettre le club en liquidation judiciaire à cause de « l'escroquerie » VSD.

Lorsque Patrick Rodriguez reprend la présidence du club en 2014 après Thierry Franc, il sait que le club a passé un accord de sponsoring avec VSD (Var Solu-

tion Documents) Samsung, qui en contrepartie d'un chèque de 7600 € versé au club en 2013, doit contracter la location de matériel informatique (ordinateur et imprimante).

Le deal est simple : sur deux ans, le club est prélevé de 960 € tous les mois, et VSD Samsung leur reverse 850 €, ce qui rend le prix de la location « honnête » (110 €).



Les Dragons Noirs.
(Photo HOB)

Condamné à payer... et liquidé

Devant l'ampleur des dégâts, Patrick Rodriguez porte plainte au commissariat de Draguignan, le 14 novembre 2014 pour « escroquerie, faux et usage de faux ». Simultanément, la société GE Capital assigne le club au tribunal de commerce pour non-paiement des échéances ; elle lui réclame 40 000 € plus 15 000 € de dommages et intérêts.

La peine, ramenée à 8 000 € par le juge,

oblige Patrick Rodriguez à mettre le club en liquidation judiciaire pour ne plus être poursuivi. Un nouveau club sera créé pour ne pas pénaliser 80 licenciés du club. « Les bénévoles me font confiance, la CAD et la municipalité de Draguignan aussi. C'est grâce à l'équipe et à l'entourage que je tiens. Le foot américain doit continuer ses activités ! », déclare Patrick Rodriguez.

HOB

dence, Thierry Franc avait prévenu Patrick Rodriguez du retard, parfois, de remboursements sur deux mois. Sauf que...

Après les premiers mois de sa mandature, Patrick Rodriguez remarque la raréfaction des remboursements de Samsung, alors que les échéances sont prélevées sur le compte de l'association.

Après un premier contact rassurant avec le commercial Samsung, le deuxième l'est beaucoup moins : le commercial déclare « qu'il attendait des fonds de la boîte », et d'ailleurs qu'il ne travaille plus pour eux...

Une arnaque bien ficelée

Patrick Rodriguez flaire « l'arnaque » et fait suspendre les prélevements auprès de la banque du club.

VSD Samsung est soutenue par Ge capital, une société financière qui rédige les contrats.

Ce que le commercial a appelé un « montage financier » pour le contrat initial, s'est révélé être un « gouffre » pour un petit club sportif comme les Dragons noirs : le contrat de location de deux ans est en réalité un contrat bail de cinq ans et, cerise sur le gâteau, par le truchement d'un montage habilement réalisé par les commerciaux douze, un prêt de 40 000 € a été contracté à l'insu du club et en son nom.

Aux dernières nouvelles, l'auteur de l'escroquerie, ne travaillerait plus chez Samsung et serait aux États-Unis... avec les 40 000 € des Dragons noirs.

HOB

INTERVIEW STEPHAN CERET (ADJOINT AUX SPORTS)

« Personne n'est à l'abri de tomber dans ce piège »

Stéphan Céret, l'adjoint aux sports de la ville, connaît le sujet. Il ne date pas d'hier. Il nous livre ses sentiments quant à cette arnaque, bien huilée, pour reprendre ses propos.

« À cette annonce, on ne peut que mettre chacun en garde contre le chant des sirènes.

Je ne découvre pas cette arnaque. Il y a une quinzaine d'années, lorsque j'avais des responsabilités départementales, j'avais été alerté par un cas similaire sur Toulon. Il s'agissait d'une autre marque de photocopies. Force

est de constater que la mécanique est bien huilée et perdure, grâce probablement à un vide juridique. Il est vrai qu'en signant un contrat, on s'engage à l'honorer. Mais la clause de réciprocité engage les deux parties. Ce qui n'est pas le cas ici.

Ce qui est choquant, c'est l'absence de jurisprudence en la matière. En effet, la justice donne apparemment toujours tort au signataire, en l'occurrence l'association, et aucun signal sévère n'est adressé aux escrocs. Immanquablement, ils re-

commenceront. Il nous faut interroger nos parlementaires sur cette question. Il faut protéger les bénévoles mais ces derniers doivent aussi se rappeler que, comme le père Noël, la poule aux œufs d'or n'existe pas.

Les imposteurs jouent sur l'impulsivité du début de saison et la crédulité peut naître de l'envie accrue de faire grandir son club. Aucun de nous n'est à l'abri de tomber dans ce piège. Certes, c'est un coup dur pour les Dragons noirs qui vont créer une nouvelle as-



sociation. J'ai décidé de ne pas leur verser la subvention 2016 et de la conserver en attendant de leur rétribuer ultérieurement, une fois leur situation assainie. Cette décision les a rassurés pour la suite. Pour les deux autres clubs, je dois les réunir dans les tout prochains jours.»

RECUEILLIS PAR J.L.

Stéphan Céret tient à rappeler que comme le père Noël, la poule aux œufs d'or n'existe pas.

(Photo Michel Johner)

DU 15 FÉVRIER AU 20 MARS 2016
INVITATION GRATUITE & SANS ENGAGEMENT

Dépistage* auditif offert
Essai** auditif gratuit et sans engagement à votre domicile

Présentation de la nouvelle génération d'aides auditives Signia - Solutions auditives Siemens



Roquebrune sur Argens
Tél. 04 94 45 11 56

Lorgues
Tél. 04 94 47 00 27

Saint Aygulf
Tél. 04 94 49 13 73

Saint Raphaël Valescure
Tél. 04 94 19 86 83

Saint Raphaël Boulouris
Tél. 04 94 55 99 96